



Les missions et l'organisation de la DDETS 66

Les missions de la DDETS 66 sont :



Protéger

Les personnes vulnérables et les personnes les plus éloignées de l'emploi, en allouant les ressources financières aux établissements, services et professionnels participant à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes vulnérables, en développant des actions de contrôle et d'inspection pour s'assurer de la qualité des actions et de la prise en charge

Les travailleurs, en assurant l'application des dispositions légales et conventionnelles relatives aux conditions de travail et d'emploi (par de l'information, du contrôle et du conseil techniques aux employeurs et travailleurs).



Accompagner

Les citoyens dans leur accès au logement ainsi que dans leur maintien dans celui-ci par l'animation d'une politique orientée vers le « logement d'abord », par la mobilisation de dispositifs d'accès au logement et à l'emploi, social adaptés et par la mobilisation des ressources nécessaires.

Garantir



L'effectivité du droit en matière d'emploi et de formation professionnelle et soutenir les entreprises pour le développement et le maintien de l'emploi en anticipant les mutations économiques, en soutenant le développement de nouvelles activités ou de nouvelles formes d'emploi, en accompagnant la mise en œuvre des dispositifs de développement des compétences, en accompagnant l'adaptation de l'activité, en appuyant la qualité du dialogue social et le règlement des conflits sociaux, en fournissant des informations et de l'expertise technique aux employeurs et aux travailleurs sur les moyens les plus efficaces d'observer les dispositions légales et réglementaires.



Mobiliser et animer

- les acteurs du service public de l'emploi,
- les acteurs du territoire impliqués dans l'hébergement et l'accès au logement (collectivités, bailleurs, associations, etc.),
- les acteurs socio-économiques (partenaires sociaux, branches professionnelles, entreprises, chambres consulaires, acteurs dans le champ de la santé-sécurité, acteurs de l'accès au droit, OPCO...) dans le cadre de leurs actions en matière de conditions et de relations du travail, d'emploi et de formation professionnelle,
- les partenaires sociaux, notamment dans le cadre de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui du dialogue social.



Contrôler et inspecter

Au sein des entreprises, sur les lieux de travail, en établissements et services sociaux, en mobilisant les moyens d'action nécessaires en termes d'application de la législation du travail, d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail, et de prise en charge des personnes en difficultés.

L'organisation de la DDETS repose principalement sur 4 pôles :

Le pôle travail, composé de:

L'unité de contrôle, Composée de 11 sections de contrôle qui a pour missions essentielles:

- le contrôle de l'application de la réglementation du travail
- de renforcer le dialogue social et assurer le secrétariat de l'observatoire du dialogue social

La section centrale du travail et renseignement (SCTR), qui a pour missions :

- Renseignement en droit du travail,
- Enregistrement et instruction des accords collectifs
- Conseillers du salarié
- Ruptures conventionnelles
- Médailles du travail
- Suivi des Société coopérative et participative, groupements d'employeurs

Le pôle Entreprises, Emploi, Économie composé de :

Accès au marché du travail et insertion, garantie jeunes et entreprises adaptées :

- Insertion par l'activité économique
- Entreprises adaptées
- Insertion des jeunes

Développement de l'emploi et des territoires :

- Clauses d'insertion
- Groupements d'employeurs
- Politique de la ville
- Economie sociale et solidaire
- Dispositif Local d'Accompagnement
- Services à la personne
- Entreprises inclusives

Mutations économiques :

- Aides et accompagnement des entreprises (activité partielle, restructurations, accompagnement Ressources Humaines)
- Alternance, Validation des Acquis de l'Expérience, implantation dans des zones d'exonération fiscale (ZRR, ZFU, ZRU),
- Titres professionnels

Pôle accès et maintien dans le logement

Dispositif politiques sociales de l'habitat :

- Plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- habitat adapté ou inclusif
- habitat indigne et cabanisation

Dispositifs d'accès au logement durable:

- Commission de médiation et droit au logement
- Pouvoirs réservataires
- Relogements des publics prioritaires

Dispositifs de maintien dans le logement :

- Suivi de la procédure des expulsions locatives
- Prévention des expulsions locatives

Pôle hébergement et accompagnement des publics les plus démunis

Stratégie de lutte contre la pauvreté et la précarité :

- Convention lutte contre la pauvreté
- Appels à projets

Vieille sociale et hébergement d'urgence

- Dispositif Accueil Hébergement Insertion
- Dispositifs accueils des migrants et demandeurs d'asile et intégration des réfugiés

Cohésion sociale en faveur de publics spécifiques.

- Protection juridique des majeurs
- Enfance, jeunesse et familles vulnérables
- Handicap et Vacances adaptées organisées, MDPH
- Aide sociale
- Gens du voyage

Par ailleurs, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités est également en charge du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme